

Sur le procédé

## Saga<sup>2</sup>

**Famille de produit/Procédé :** Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage bâtiment

**Titulaire(s) :** Société GERFLOR SAS

### AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

**Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes**

## Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V4	<p>Cette version V4 intègre les modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à jour du paragraphe Traitement en fin de vie.</li> </ul>	Gilbert FAU	Yann RIVIERE
V3	<p>Cette version V3 intègre les modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Modification de la dénomination commerciale du revêtement « SAGA<sup>2</sup> 70 » en « SAGA<sup>2</sup> » sans changement de sa fabrication, de son domaine d'emploi ou des dispositions de mise en œuvre ; la valeur de la couche d'usure nominale déclarée est de 0,70 mm ;</li> <li>Suppression du revêtement SAGA<sup>2</sup> 55 dont la valeur nominale déclarée de la couche d'usure est de 0,63 mm.</li> <li>Modification des performances de poinçonnement rémanent à 150 minutes (mm) de <math>\leq 0,2</math> à <math>\leq 0,4</math> mm</li> <li>Ajout de la performance de poinçonnement rémanent à 24 h <math>\leq 0,18</math> mm.</li> <li>Suppression de la revendication des performances d'isolation acoustique au bruit de choc du revêtement</li> </ul>	Gilbert FAU	Yann RIVIERE

### Descripteur :

Revêtement de sol plombant à base de PVC sur support à base de PVC/liège destiné à la pose maintenue en plein dans les locaux intérieurs au plus classés U4 P3 E2 C2 en travaux neufs ou de rénovation.

Il est collé en plein uniquement dans les zones exposées directement au soleil sans dispositif de protection ou d'occultation du rayonnement).

## Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé.....	4
1.1.	Domaine d'emploi accepté .....	4
1.1.1.	Zone géographique .....	4
1.1.2.	Ouvrages visés .....	4
1.2.	Appréciation.....	5
1.2.1.	Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi .....	5
1.3.	Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé.....	5
2.	Dossier Technique .....	6
2.1.	Mode de commercialisation .....	6
2.2.	Description .....	6
2.2.1.	Description du revêtement .....	6
2.2.2.	Caractéristiques du revêtement .....	7
2.2.3.	Données environnementales.....	7
2.2.4.	Produits associés .....	8
2.3.	Dispositions de conception .....	9
2.3.1.	Classement UPEC du local .....	9
2.3.2.	Support ou revêtement existant.....	9
2.3.3.	Support amianté .....	9
2.3.4.	Support humide ou susceptible d'être exposé à des reprises et/ou remontées d'humidité.....	9
2.3.5.	Réaction au feu .....	9
2.3.6.	Température ambiante et température du support.....	9
2.3.7.	Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur support en bois en en panneaux à base de bois ou sur un ancien revêtement combustible conservé .....	9
2.3.8.	Traitement des joints de dilatation.....	10
2.3.9.	Résistance thermique .....	10
2.4.	Dispositions de mise en œuvre.....	10
2.4.1.	Dispositions générales .....	10
2.4.2.	Exigences relatives aux supports et préparation des supports.....	10
2.4.3.	Mise en œuvre du revêtement.....	12
2.5.	Réception - Mise en service .....	13
2.6.	Maintenance en service des performances de l'ouvrage.....	14
2.7.	Traitement en fin de vie.....	14
2.8.	Assistance technique .....	14
2.9.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication .....	14
2.10.	Mention des justificatifs .....	14
2.10.1.	Résultats expérimentaux .....	14
2.10.2.	Références chantiers .....	14
2.11.	Annexe du Dossier Technique – Schémas de mise en œuvre .....	14
	Annexe 1 – joint de dilatation .....	15
	Annexe 2 - Seuils .....	16
	Annexe 3 – Raccordement au revêtement adjacent .....	17

# 1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

---

## 1.1. Domaine d'emploi accepté

---

### 1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

### 1.1.2. Ouvrages visés

#### 1.1.2.1. Locaux

Locaux, hors escaliers, ayant au plus les classements suivants selon la notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux en vigueur :

- U<sub>4</sub> P<sub>3</sub> E<sub>2</sub>C<sub>2</sub> sur supports neufs à base de liants hydrauliques tels que définis au § 1.1.2.2.1 ci-après ;
- U<sub>4</sub> P<sub>3</sub> E<sub>1</sub>C<sub>2</sub> sur chape à base de sulfate de calcium et sur supports neufs à base de bois tels que définis, respectivement, au § 1.1.2.2.2 et au § 1.1.2.2.3 ci-après ;
- U<sub>4</sub> P<sub>3</sub> E<sub>2</sub>C<sub>2</sub> sur chapes d'asphalte telles que définis au § 1.1.2.2.4 ci-après ;
- U<sub>4</sub> P<sub>3</sub> E<sub>1/2</sub>C<sub>2</sub> sur planchers surélevés\*\* tels que définis au § 1.1.2.2.5 ci-après ;
- U<sub>4</sub> P<sub>3</sub> E<sub>1/2</sub>\*C<sub>2</sub> sur supports en rénovation tels que définis au § 1.1.2.2.6 ci-après ;

E1, E2 : joints vifs

\* : Sans surclassement E du local ; en travaux de rénovation, le classement E du local doit être conservé.

\*\* : Seule la pose maintenue en plein est autorisée.

Il est collé en plein uniquement dans les zones exposées directement au soleil (sans dispositif de protection ou d'occultation du rayonnement).

#### 1.1.2.2. Supports

##### 1.1.2.2.1. Supports neufs à base à base de liant hydraulique

Les supports à base de liants hydrauliques admis sont les supports décrits dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 (Décembre 2020) « Revêtements de sol PVC collés », y compris les planchers chauffants conformes à la norme NF DTU 65.14, à l'exclusion des planchers chauffants rafraichissants, et à la norme NF P 52-302 (DTU 65.7).

En outre, sont également admis :

- Les planchers rayonnants électriques (PRE) conformes au CPT du CSTB n°3606\_V3, à l'exclusion du cas de travaux de rénovation sur revêtement existant conservé.
- Les chapes fluides à base de ciment, conformes aux « Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment et de sulfate de calcium » ou faisant l'objet d'un Avis Technique ou Document Technique d'Application en vigueur pour le domaine d'emploi visé.

##### 1.1.2.2.2. Chapes fluides à base à base de sulfate de calcium

Sont admises les chapes fluides à base de sulfate de calcium conformes aux Règles Professionnelles des chapes fluides ou faisant l'objet d'un Avis Technique/DTA en vigueur pour le domaine d'emploi visé.

##### 1.1.2.2.3. Supports neufs en bois ou en panneaux à base du bois

Les supports admis sont les planchers en bois ou en panneaux à base de bois réalisés conformément à la norme NF P 63-203-1-1 (DTU 51.3) à l'exclusion des planchers sur solivage, des planchers flottants et des panneaux OSB.

##### 1.1.2.2.4. Chape d'asphalte

Les chapes d'asphalte visés par le présent document sont réalisées conformément aux dispositions du fascicule 8 du « Cahier des Charges de l'Office des Asphaltes » relatif aux « Chapes asphalte en sous-couche de revêtements de sol » (asphalte type AF du fascicule 10). L'épaisseur nominale de 20 mm est portée à 25 mm pour les locaux classés P3.

##### 1.1.2.2.5. Planchers surélevés

Sont visés les planchers surélevés conformes à la norme NF DTU 57.1.

Les éléments de plancher métallique surélevé doivent avoir subi un traitement de protection, soit par galvanisation, soit par électrodéposition, soit par revêtement organique approprié.

### 1.1.2.2.6. Supports existants

Les supports admissibles anciens tels que définis au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

En outre, sont également admis :

- Les supports à base de liant hydraulique avec conservation de l'enduit de sol le cas échéant ;
- Les anciens parquets cloués sur lambourdes ou solivage exécutés conformément à la norme NF P 63-201 (DTU 51.1) ;
- Les anciens revêtements de sol linoléum compacts, c'est-à-dire à l'exclusion des revêtements sur mousse, en lés ;
- Les anciens revêtements de sol caoutchouc compacts, c'est-à-dire à l'exclusion des revêtements sur mousse, en lés.

---

## 1.2. Appréciation

---

### 1.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

#### 1.2.1.1. Réaction au feu

Le revêtement SAGA<sup>2</sup> fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 : septembre 2007 + A1 (2013) du CRET en date du 19/03/2018, indiquant un classement Bfl-S1 valable en pose libre sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C<sub>fi</sub> - s1 et de masse volumique ≥ 510 kg/m<sup>3</sup> et sur fibres-ciment A2<sub>fi</sub>-s1 ou A1<sub>fi</sub> de masse volumique ≥ 1350 kg/m<sup>3</sup>. (Rapport d'essai du CRET n° 2018-041-1 en date du 19/03/2018).

Le classement est valable pour les paramètres suivants :

- Masse surfacique totale nominale : 5595 g/m<sup>2</sup>
- Epaisseur totale nominale : 4,6 mm
- Epaisseur nominale de la couche d'usure : 0,70 mm

#### 1.2.1.2. Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

#### 1.2.1.3. Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Le procédé dispose de Fiches de Données de Sécurité (FDS)

L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

Les produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

#### 1.2.1.4. Durabilité

Les classements présentés dans le domaine d'emploi ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité d'au moins dix ans. Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », e-Cahier du CSTB en vigueur.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

---

## 1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

---

Le Groupe n'a pas formulé de remarque complémentaire.

## 2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

---

### 2.1. Mode de commercialisation

---

Titulaire(s) : Société GERFLOR SAS

1 PLACE VERRAZZANO

69258 LYON CEDEX 09

Internet : [www.gerflor.com](http://www.gerflor.com)

#### Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, les revêtements « SAGA<sup>2</sup> » font l'objet d'une déclaration des performances (DdP) N° 004-0006-4 du 13/02/2019 établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

#### Identification

La dénomination commerciale exclusive, le type, l'épaisseur, le dessin, le coloris, la longueur et un repère correspondant à la date de fabrication (numéro de lot) figurent sur les emballages.

---

### 2.2. Description

---

#### 2.2.1. Description du revêtement

##### 2.2.1.1. Type et structure

Revêtement vinylique sur support à base de liège (NF EN 652) présenté en dalles, fabriqué essentiellement par enduction et calandrage ; il comprend :

- Une couche de finition photo-réticulée Protecsole appliquée en usine ;
- Une couche de surface transparente en PVC ;
- Une couche médiane imprimée ;
- Une couche intercalaire calandree ;
- Une sous-couche en vinyl / liège.

##### 2.2.1.2. Aspect

La surface présente un léger grain de surface.

L'envers des dalles présente un grainage mécanique avec un dessin « chevron » qui donne le sens de fabrication.

##### 2.2.1.3. Coloris et Dessins

La gamme actuelle (qui pourra être modifiée) comprend 23 coloris.

D'autres coloris pourront être ajoutés à cette gamme.

## 2.2.2. Caractéristiques du revêtement

### 2.2.2.1. Caractéristiques géométriques et pondérales

Caractéristiques	SAGA <sup>2</sup>
<b>Caractéristiques générales</b>	
Dimensions des dalles (mm) – NF EN ISO 24342	500 x 500 (± 0,5 mm)
Masse surfacique totale (g/m <sup>2</sup> ) – NF EN ISO 23997	5 595 (± 300)
<b>Épaisseur totale</b>	
Épaisseur totale nominale (mm) – NF EN ISO 24346	4,60
Écart de la moyenne par rapport à la valeur nominale (mm)	+ 0,18 / -0.15
Valeur individuelle par rapport à la moyenne (mm)	± 0,20
<b>Caractéristiques de la couche de surface</b>	
Épaisseur moyenne (mm)	0,7 (+ 13 % / - 10 %)
<b>Caractéristiques de la couche imprimée(1)</b>	
Épaisseur moyenne (mm)	0,10
<b>Caractéristiques de la couche intercalaire calandree (1)</b>	
Épaisseur moyenne (mm)	1,80
<b>Caractéristiques de la sous-couche vinyl / liège (1)</b>	
Épaisseur moyenne (mm)	2,00

1. Pour information

**Tableau 1 : Caractéristiques géométriques et pondérales du revêtement**

### 2.2.2.2. Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude

Caractéristiques	SAGA <sup>2</sup>
<b>Caractéristiques mécaniques selon (M1 – Référentiel QB 30)</b>	
Contraintes de traction pour un allongement de 1% (daN/ cm)	≥ 2
- sens de fabrication	≥ 2
- sens transversal	
Poinçonnement - ISO 23343-1	≤ 0,40
- rémanent à 150 minutes (mm)	≤ 0,18
- rémanent à 24h (mm)	
<b>Stabilité et cohésion</b>	
- Stabilité dimensionnelle à la chaleur (%) - NF EN ISO 23999	≤ 0,15
- Incurvation à la chaleur (mm) – NF EN ISO 23999	≤ 2
- Solidité des coloris à la lumière – ISO 105-B02	≥ 6
<b>Résistance thermique (1)</b>	
- Etablie à partir de la conductivité thermique déterminée suivant NF EN ISO 10456 (m <sup>2</sup> . K/W)	0,02
(1) : Pour information	

**Tableau 2 : Caractéristiques d'identification et d'aptitude à l'emploi du revêtement.**

## 2.2.3. Données environnementales

Les données environnementales du revêtement SAGA<sup>2</sup> décrites au § 2.2.2 sont référencées sous INIES sous l'id 29710 (<https://base-inies.fr/consultation/infos-produit/29710>). Ce revêtement fait l'objet d'une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) conforme à la norme NF P 01-010. Cette FDES a été établie en décembre 2024 par GERFLOR et le demandeur déclare que cette fiche est individuelle et fait l'objet d'une vérification par tiers partie.

Les données issues des FDES ont pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels le produit visé est susceptible d'être intégré.

Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi des produits.

## 2.2.4. Produits associés

### 2.2.4.1. Primaires

Sur les supports bois, sur chapes fluides à base de sulfate de calcium, et lorsque requis sur supports maçonnés, suivre les indications du fabricant du produit de maintien (condition d'application préalable d'un primaire).

Le primaire doit être associé avec le produit de maintien.

Fabricant	MAPEI	UZIN	HB FULLER	SIKA	CEGECOL	PAREX
Support	Primaire	Primaire	Primaire	Primaire	Primaire	Primaire
Chape fluide à base de sulfate de calcium	PRIMER G	PE 360	TEC 049 – TEC 044/2	-	CEGEPRIM AN / CEGEPRIM UN2	124 PROLI PRIM / 165 PROLI PRIM UNIVERSEL
Support Bois	ECOPRIM T PLUS F	PE 260	TEC 044/2	Sikafloor-18 Primaire Universel	CEGEPRIM RN / CEGEPRIM UN2	-
Support maçonné	PRIMER G pour support poreux ECO PRIM T PLUS F pour support non poreux	PE 360	TEC 049 – TEC 044/2	Sikafloor-18 Primaire Universel	CEGEPRIM UN2	165 PROLI PRIM UNIVERSEL

**Tableau 3 : Primaires associés**

### 2.2.4.2. Produits de maintien prescrits

Tous ces produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

La mise en œuvre du produit de maintien est réalisée sur le support préparé et réceptionné conformément aux prescriptions du paragraphe 2.4.2 du présent document.

Le fabricant du revêtement de sol préconise l'emploi de produits de maintien de type résine acrylique en émulsion mis en œuvre en simple encollage à raison de 150 à 200 g/m<sup>2</sup> et employés conformément aux recommandations des fabricants de ces produits.

Les produits de maintien prescrits sont les suivants :

Nom	Fabricant/Distributeur
CG 100 DPA NF	SIKA-CEGECOL
FIX A760 TECH	BOSTIK
TEC 542	HB FULLER
ULTRABOND ECO-FIX	MAPEI
930 LANKOCRYL FIX	PAREXGROUP
U2100	UZIN

*L'emploi de produits autres que ceux mentionnés ci-dessus est subordonné à leur validation par le fabricant et son accord.*

**Tableau 4 : Produits de maintien associés**

### 2.2.4.3. Produits de collage prescrits dans les zones exposées directement au soleil sans dispositif de protection ou d'occultation du rayonnement

Tous ces produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

La mise en œuvre du produit de collage est réalisée selon les dispositions du § 2.4.3.2. et sur le support préparé et réceptionné conformément aux prescriptions du paragraphe § 2.4.2. du présent document.

Les produits de collage en plein prescrits sont les suivants :

Nom	Fabricant/Distributeur
STIX P956 2K – PU 2 composants	BOSTIK
ADESILEX G19– PU 2 composants ULTRABOND ECO MS1 – colle polymère monocomposant	MAPEI
KR 430 – PU 2 composants KE 68 – Colle acrylique hybride monocomposant temps de gommage jusqu'à 15 minutes	UZIN
<i>L'emploi d'adhésifs autres que ceux mentionnés ci-dessus est subordonné à leur validation par le fabricant et son accord.</i>	

**Tableau 5 : Produits de collage (en plein)**

## 2.3. Dispositions de conception

### 2.3.1. Classement UPEC du local

La détermination du classement UPEC du local incombe au maître d'ouvrage ou son représentant, le maître d'œuvre (cf. « Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux » en vigueur).

Le maître d'œuvre doit s'assurer de la conformité au domaine d'emploi accepté décrit au § 1.1 de l'Avis du Groupe Spécialisé.

### 2.3.2. Support ou revêtement existant

Il est de la responsabilité du Maître d'œuvre d'informer l'entreprise de la nature du support.

La pose sur revêtement existant n'est admise que dans le cas d'une seule couche d'ancien revêtement ; dans le cas contraire, les revêtements existants devront être déposés.

Dans le cas d'un ancien revêtement existant, le maître d'œuvre doit aussi faire réaliser une étude préalable de reconnaissance du sol existant pour déterminer, a minima, la planéité, les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer, la nature du support et de repérer les fissures et les joints de fractionnement qui doivent être traités. Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

### 2.3.3. Support amianté

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante. En outre, dans le cas de la pose sur dalles en vinyle amiante, le Maître d'ouvrage devra faire procéder à un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la nécessité ou non de déposer partielle ou totale du revêtement existant, par exemple conformément au Cahier du CSTB 3635\_V2, et à la réglementation en vigueur.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

### 2.3.4. Support humide ou susceptible d'être exposé à des reprises et/ou remontées d'humidité

Il appartient au maître d'œuvre de préciser les supports humides et/ou exposés à des reprises ou remontées d'humidité (Cf. § 5.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1).

Lorsque le support est susceptible d'être exposé à des remontées d'humidité qu'il soit revêtu ou non d'un carrelage, des précautions pour assurer la protection de l'ouvrage contre les remontées d'humidité doivent être prises conformément au § 5.3.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 à l'exclusion d'une sous-couche d'interposition.

Dans le cas d'un ancien dallage sur terre-plein revêtu ou non de carrelage, une étude préalable permettra de vérifier la présence ou non d'un ouvrage d'interposition ou d'un procédé barrière assurant la protection contre les remontées d'humidité. En cas de doute ou bien dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée.

La protection devra être prévue dans les Documents particuliers du marché (DPM).

### 2.3.5. Réaction au feu

Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

### 2.3.6. Température ambiante et température du support

Le maître d'œuvre doit s'assurer que les dispositions sont prises pour assurer une température ambiante minimale de + 15 °C. Il appartient au maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer le respect de cette exigence le cas échéant.

### 2.3.7. Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur support en bois en en panneaux à base de bois ou sur un ancien revêtement combustible conservé

Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu.

Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du revêtement, dans les conditions de pose prescrites, à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

### 2.3.8. Traitement des joints de dilatation

Le choix du traitement des joints de dilatation parmi les solutions proposées en annexe devra être défini par le Maître d'œuvre.

### 2.3.9. Résistance thermique

Sur plancher chauffant à eau chaude, les anciens revêtements admis ne pourront être conservés que si la résistance thermique cumulée du complexe Saga<sup>2</sup> posé maintenu ou collé sur l'ancien revêtement est inférieure à 0,15 m<sup>2</sup>. K/W et, dans le cas d'une ancienne résine ou d'un ancien sol PVC, si l'épaisseur de l'ancien revêtement est inférieure à 3 mm.

Le calcul de la résistance thermique cumulée devra tenir compte de la résistance thermique du revêtement Saga<sup>2</sup> et de la résistance thermique de l'ancien revêtement.

---

## 2.4. Dispositions de mise en œuvre

### 2.4.1. Dispositions générales

#### 2.4.1.1. Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Ce sont celles définies dans la Partie 2 de la norme NF DTU 53.12.

En outre, dans le cas particulier des travaux sur dalles amiantées, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

Le traitement du joint de dilatation comme indiqué ci-après est à la charge de l'entreprise.

#### 2.4.1.2. Mise en œuvre sur chape fluide à base de sulfate de calcium

Les dispositions de mise en œuvre sont celles décrites dans les Règles Professionnelles des chapes fluides ou dans l'Avis Technique ou DTA en cours de validité de la chape le cas échéant. En outre, préalablement à la pose du revêtement, la réalisation d'un enduit de sol adapté faisant l'objet d'un certificat QB en cours de validité avec classement P au moins égal à celui du local est requise, après égrenage fin, conformément aux articles 9.3 et 9.4 de la NF DTU 53.12 P1-1-1.

#### 2.4.1.3. Réception des supports/stockage/pose

Cf. § 7.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 « Revêtements de sol collés PVC — Cahier des clauses techniques types » (Décembre 2020).

La température minimale (du support et de l'atmosphère) nécessaire pour effectuer la pose doit être de + 15 °C.

### 2.4.2. Exigences relatives aux supports et préparation des supports

#### 2.4.2.1. Supports neufs et préparation des supports

##### 2.4.2.1.1. Supports neufs à base de liant hydraulique

###### 2.4.2.1.1.1. Exigences relatives aux supports

Cf. § 6.1.5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

###### 2.4.2.1.1.2. Travaux préparatoires

Ce sont ceux décrits au § 9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

##### 2.4.2.1.2. Chapes fluides à base de sulfate de calcium

###### 2.4.2.1.2.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites par l'Avis technique ou le Document Technique d'Application (DTA) de la chape fluide en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou par les « Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium ».

###### 2.4.2.1.2.2. Travaux préparatoires

Ce sont ceux prescrits pour la pose d'un revêtement PVC par les Règles Professionnelles des chapes fluides ou dans l'Avis Technique ou DTA en cours de validité de la chape le cas échéant.

##### 2.4.2.1.3. Supports neufs à base de bois

###### 2.4.2.1.3.1. Exigences relatives aux supports

Cf. § 6.22 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

#### 2.4.2.1.3.2. Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires sont ceux décrits au § 9.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

#### 2.4.2.1.4. Chapes asphalte

##### 2.4.2.1.4.1. Exigences relatives aux supports

Cf. Cahier des Charges de l'Office des Asphaltes.

##### 2.4.2.1.4.2. Travaux préparatoires

Un enduit de ragréage ou de dressage adapté à cet usage et bénéficiant d'un certificat QB doit toujours être mis en œuvre sur la totalité de la surface.

#### 2.4.2.1.5. Planchers surélevés

##### 2.4.2.1.5.1. Exigences relatives aux supports

Cf. norme NF DTU 57.1.

La flèche sous une règle de 2 m en n'importe quelle localisation de la surface du plancher surélevé ne doit pas excéder 2 mm. Les éléments de plancher métallique surélevé doivent avoir subi un traitement de protection, soit par galvanisation, soit par électrodéposition, soit par revêtement organique approprié.

#### 2.4.2.2. Supports existants

##### 2.4.2.2.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

##### 2.4.2.2.2. Travaux préparatoires

###### 2.4.2.2.2.1. Ancien support à base de liant hydraulique mis à nu ou non recouverts y compris béton avec finition par saupoudrage et coulis

Le support est préparé comme indiqué dans les § 9.2.1 et § 9.2.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et complété par les dispositions décrites définies au § 2.4.1.5.1.1.1 du présent Dossier Technique.

###### 2.4.2.2.2.2. Ancien support à base de bois

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.2 du NF DTU 53.12 P1-1-1.

L'élimination par ponçage de la cire, du vernis, des traces de peinture, de plâtre et autres produits d'entretien est nécessaire et est suivi d'un dépoussiérage du support.

En outre dans le cas de la pose sur parquets à lames clouées, un plancher de doublage doit être réalisé, conformément aux dispositions de la norme P 63-201 (NF DTU 51.3).

Dans le cas de la pose maintenue sur plancher de doublage, il convient :

- de procéder à un ponçage en cas de désaffleures supérieures à 1 mm ;
- de traiter les joints entre éléments présentant une ouverture supérieure à 3 mm avec un enduit approprié.

Dans le cas des anciens planchers de doublage non revêtus ou remis à nu, il convient :

- de procéder à un ponçage général.

En cas de planéité non conforme : écart de planéité supérieur à 5 mm sous la règle de 2 m, de rattraper l'écart par l'application d'un enduit avec adapté (avec certificat QB) ;

###### 2.4.2.2.2.3. Chape fluide à base de sulfate de calcium remise à nu

Les exigences relatives au support sont celles prescrites par le Document Technique d'Application de la chape pour la pose d'un revêtement de sol PVC collé.

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.4 du NF DTU 53.12 P1-1-1. En outre, préalablement à la pose du revêtement, la réalisation d'un enduit de sol adapté faisant l'objet d'un certificat QB en cours de validité avec classement P au moins égal à celui du local est requise, après égrenage fin, conformément au § 9.3 et au § 9.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

###### 2.4.2.2.2.4. Support revêtu de carrelage

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, si l'étude préalable montre que moins de 10% de la surface présente des défauts, à l'exception de la préparation mécanique par ponçage ou grenailage qui n'est pas nécessaire dans le seul cas de la pose maintenue.

Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée, lessivé, puis rincé soigneusement si nécessaire.

En outre, il convient en particulier d'appliquer un enduit de sol lorsque la largeur des joints entre carreaux est supérieure à 5 mm et/ou la profondeur des joints est supérieure à 1 mm sous la règle de 20 cm.

L'application d'un enduit est également requise dans le cas de désaffleures entre carreaux dans les limites des désaffleures tolérés (désaffleurements  $\leq 1$  mm).

Le certificat de l'enduit doit viser la pose sur carrelage.

#### 2.4.2.2.5. Ancienne peinture de sol

Les peintures de sol conservées sont préparées par :

- Ponçage, puis lessivage.

Si l'état du support est conforme aux critères du § 9.2.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, le revêtement de sol est directement mis en œuvre.

Si l'état du support n'est pas conforme aux critères du § 9.2.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, l'enduit de sol est mis en œuvre selon le § 9.4 de cette même norme.

#### 2.4.2.2.6. Ancien revêtement de sol coulé à base de résine de synthèse adhérent

Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol - Rénovation - Cahier 3635\_V2 du CSTB de 11/2012, et les conditions de conservation de l'ancien sol en résine doivent être respectées (Voir paragraphe D page 12).

Les sols en résine sans défaut sont conservés.

Les sols en résine avec défaut sont déposés en totalité.

#### 2.4.2.2.7. Ancien revêtement linoléum, caoutchouc et vinyle compact en lés

Les anciens revêtements résilients sur mousse, vinyle expansé relief, linoléum sur mousse ou caoutchouc sur mousse devront être préalablement déposés.

A l'issue de l'étude préalable :

- Si plus de 10 % de la surface à recouvrir est manquante, non-adhérente ou présente des défauts dans un même local, l'ensemble du revêtement est déposé ; le sol est alors préparé comme indiqué en 2.9.22 de la norme DTU 53.12 P1-1-1.
- Si moins de 10 % de la surface à recouvrir est manquante ou non-adhérente dans un même local, les parties décollées non abîmées sont à nouveau collées et les parties manquantes ou déposées sont rebouchées avec un enduit de dressage, certifié QB, avec primaire adapté.

Le sol est ensuite nettoyé conformément au § 9.2.5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée, lessivé, puis rincé soigneusement si nécessaire.

#### 2.4.2.2.8. Dalles semi-flexibles (amiantées ou non)

Lorsque l'étude préalable a conclu à la conservation de l'ancien revêtement, ce dernier est ensuite préparé comme indiqué au § 9.2.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 pour être mis en conformité afin de recevoir le revêtement Saga<sup>2</sup>.

Le nettoyage du sol est réalisé par dépoussiérage par une aspiration soignée, lessivage, puis rinçage soigné si nécessaire.

#### 2.4.2.2.9. Dans le cas des dalles vinyl-amiante (exclues en pose collée y compris dans les zones exposées à l'ensoleillement) :

L'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

### 2.4.3. Mise en œuvre du revêtement

#### 2.4.3.1. Pose maintenue

La reconnaissance et la préparation du support sont réalisées conformément aux dispositions du § 2.4.2 du présent Dossier Technique.

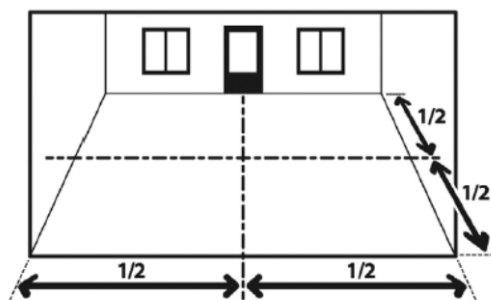
Pour la mise en œuvre, Cf. § 9.1 et 9.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 complétés comme suit :

Avant emploi, le produit de maintien est soigneusement homogénéisé. Il y a lieu de respecter les indications d'emploi du fabricant de ce produit concernant notamment le temps de gommage et le temps ouvert pratique.

Dans tous les cas, le produit de maintien est appliqué sur toute la surface du local à traiter.

Tracer les axes de départ, pour la pose des dalles, suivant les impératifs schématisés ci-dessous :

- Centrer une rangée de dalles sur les accès principaux,
- Vérifier que les dalles de coupe périphérique ont une largeur supérieure à une demi-dalle (cf Figure 1).



**Figure 1 : disposition et dimensions requises des dalles**

- Les dalles sont posées à sens contrarié à 90° à joints vifs.
- La découpe en périphérie des dalles se fait par report et au cutter (Cf. Figure 2 en annexe).
- Lors de la pose, la vérification de l'alignement des joints doit être effectuée régulièrement.

Un marouflage est obligatoire et s'effectue en deux temps :

- Manuel à l'aide d'une cale à maroufler au fur et mesure de l'avancement.
- A l'aide d'un rouleau à maroufler, passer sur la totalité de la surface à la fin des opérations.

#### 2.4.3.2. Pose collée en plein dans les zones exposées directement au soleil sans dispositif de protection ou d'occultation du rayonnement, à l'exclusion du cas de dalles vinyl amiantées existantes

La reconnaissance et la préparation du support est réalisée conformément aux dispositions du § 2.4.2.

La mise en œuvre du revêtement SAGA<sup>2</sup> en pose collée sera exécutée conformément aux dispositions définies dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 « Revêtements de sol collés PVC » (décembre 2020).

Les produits de mise en œuvre sont ceux définis au tableau 5 du § 2.2.3.2. ci-dessus.

#### 2.4.3.3. Plancher chauffant

Cf. § 6.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

#### 2.4.3.4. Raccordement aux revêtements adjacents

Il est traité par recouvrement de la jonction à l'aide d'un profilé adapté choisi dans la gamme de la Société ROMUS ou équivalent en fonction des caractéristiques et notamment de l'épaisseur du revêtement contigu aux revêtements SAGA<sup>2</sup> (Cf Annexe 3).

#### 2.4.3.5. Traitement des joints périphériques

Dans les locaux classés E1, le revêtement est simplement découpé en périphérie sans mise en contrainte du revêtement contre la surface verticale ; la jonction entre le revêtement et la paroi verticale peut être recouverte par une plinthe manufacturée rapportée en bois (naturel, à vernir ou à peindre) ou en matière plastique.

Dans les locaux classés E2, le revêtement est arasé en périphérie du local en aménageant un espace de 5 mm avec la paroi verticale. Cet espace sera ensuite rempli au moyen d'un mastic-colle élastomérique de type hybride ou polyuréthane approprié à l'usage du local ; le joint peut ensuite être recouvert par une plinthe.

#### 2.4.3.6. Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huissieries

Le revêtement est découpé en périphérie et le jeu de découpe est masticué avec un mastic MS Polymère.

#### 2.4.3.7. Traitement des joints de dilatation

Pour un joint affleurant, le profilé CJ 20+5 avec bandes PVC de la Société ROMUS est mis en œuvre ; le revêtement est coupé le long du joint et est soudé sur le joint souple (Cf Annexe 1).

Le joint de dilatation peut aussi être traité par un profilé de recouvrement mis en œuvre en surépaisseur sur le revêtement :

- Dans les locaux classés U4 P3 : seul le profilé vissé d'un seul côté est admis
- Dans les locaux classés U3 P3 : le profilé peut, soit être adhésivé, soit être mis en œuvre comme dans les locaux U4 P3 avec vissage du profilé sur un seul côté.

L'annexe 1 distingue les modèles adhésivés des modèles pré-perçés d'un côté et adhésivé de l'autre.

---

## 2.5. Réception - Mise en service

---

Cf. chapitre 11 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

## 2.6. Maintien en service des performances de l'ouvrage

Le fabricant préconise les dispositions suivantes :

- Entretien journalier : détergent neutre en balayage humide avec serpillière essorée (tous les 2 à 3 jours) alterné avec balayage à sec journalier ;
- Entretien périodique : nettoyage par mono brosse basse vitesse avec disque rouge et détergent neutre pulvérisé ;
- Ne jamais cirer, le matériau étant traité en surface la métallisation est à appliquer suivant l'aspect final désiré ;
- Ne jamais employer d'abrasifs (disques brun ou noir, tampons à récurer) pour éviter la détérioration de la couche de finition PROTECSOL.

Se reporter aux notices d'entretien diffusées par le fabricant du revêtement pour les usages privatifs et collectifs.

## 2.7. Traitement en fin de vie

Pour les dalles SAGA<sup>2</sup> en fin de vie, ainsi que pour les chutes de pose, Gerflor fait appel à son programme Seconde Vie qui collecte des chutes de pose et des produits en fin de vie. Ces éléments sont traités par le centre de valorisation Floor to Floor et réintègrent ensuite la fabrication d'un produit fini dans les usines françaises de Gerflor.

Les informations relatives à ce programme sont disponibles sur le lien suivant : [Seconde vie : notre programme de recyclage | Gerflor Professionnels](#)

## 2.8. Assistante technique

La Société GERFLOR assure une assistance à l'entreprise, sur demande pour le démarrage de chantier.

## 2.9. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

La fabrication a lieu à l'usine de Grillon (84600) de la Société GERFLOR.

Des contrôles ont lieu sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis.

La Société GERFLOR est certifiée ISO 9001 et ISO 14001.

## 2.10. Mention des justificatifs

### 2.10.1. Résultats expérimentaux

#### Réaction au feu

Cf. Article 1.2.1.1 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

#### Aptitude à l'emploi

- Comportement sous la chaise à roulettes (pose maintenue)

(Rapport d'essais du laboratoire GERFLOR n° DA-25-0300 du 13/05/2025).

### 2.10.2. Références chantiers

Début de la fabrication industrielle et des premiers chantiers : début 2009.

Quantité posée : 140 000 m<sup>2</sup> / an.

## 2.11. Annexe du Dossier Technique – Schémas de mise en œuvre

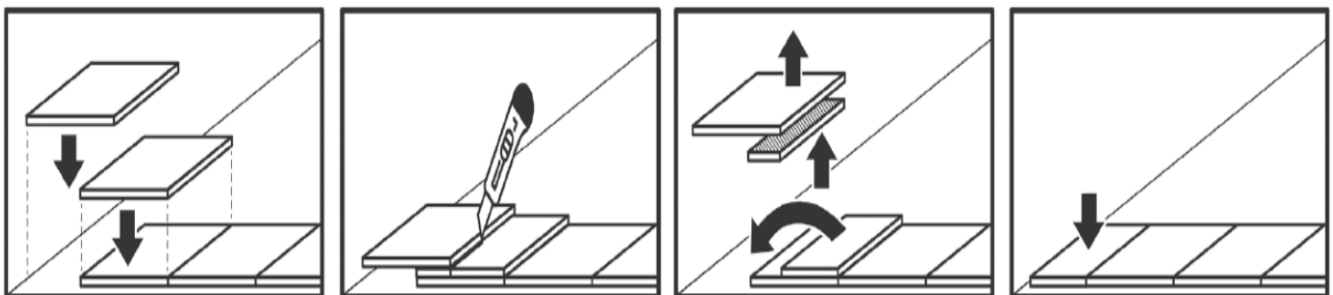


Figure 2 : Découpe périphérique des dalles

## Annexe 1 – joint de dilatation

Seuls les couvre-joints de dilatation pré-percé d'un côté et d'adhésif de l'autre sont préconisés dans les locaux classés U4 P3 conformément au §2.4.3.7 du présent dossier.

## SEUILS - COUVRE-JOINTS

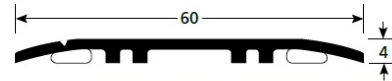
## Couvre-joints de dilatation

## COUVRE-JOINTS DE SOL ALU

## BORDS DROITS



Si passage important  
privilégiez 1 côté percé  
+ 1 côté adhésif



Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2806	3,40 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	
2801			1 côté adhésif 1 côté percé	

Charge admissible: 8,1 kg/cm<sup>2</sup>

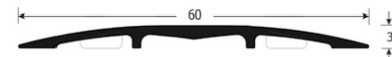
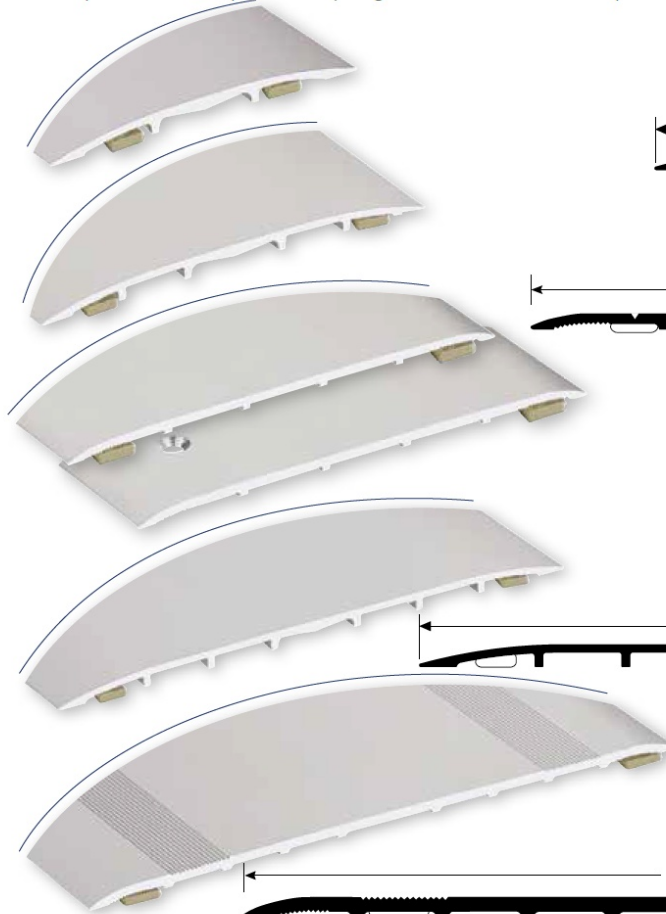


Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2816	3,40 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	
2811			1 côté adhésif 1 côté percé	

Charge admissible: 28,30 kg/cm<sup>2</sup>

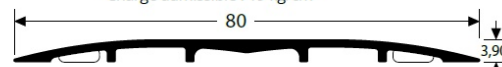
## BORDS BISEAUTÉS

Bords spécialement étudiés pour facilité le passage de chariots sans soubresauts. Spécial hôpitaux.



Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2821	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 19 kg/cm<sup>2</sup>



Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2820	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 56,9 kg/cm<sup>2</sup>

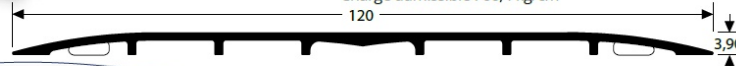


Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2814	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	
2815	3,00 m	Alu incolore	1 côté adhésif 1 côté percé	

Charge admissible : 74,4 kg/cm<sup>2</sup>

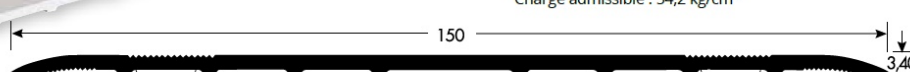
Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2822	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 66,4 kg/cm<sup>2</sup>



Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2819	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 54,2 kg/cm<sup>2</sup>



Charges admissibles : Uniformément réparties sur la largeur du profil.

**ROMUS**

81

## Annexe 2 - Seuils

## Seuils de porte

## Arrêts - rampes

## Rampes d'accès

ROMUS

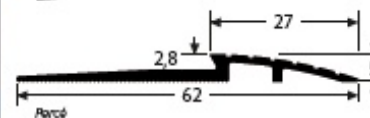
## ● RAMPES D'ACCÈS 2,8 mm



**+** Pour îlots en magasin



Facilite l'accès aux zones posées avec des sols PVC ou dalles LVT.



MATIÈRE	LONG.
Alu	3 m
Incolore	2695

## ● RAMPE D'ACCÈS 6 mm



Facilite l'accès aux zones posées avec des dalles emboîtables à queue d'arronde du type GTI (Gerflor).



MATIÈRE	LONG.
Alu	3 m
Incolore	2630

Boîte de 50 Vis Inox Cruciforme	Ø x L
	4 x 50
	94129



Angle sortant

Angle sortant	2633
Angle rentrant	2632

Livré avec kit de connexions.

## ● RAMPE D'ACCÈS 8 mm



Pour permettre facilement l'accès aux chariots (supermarchés) ou pour délimiter des zones en magasin.

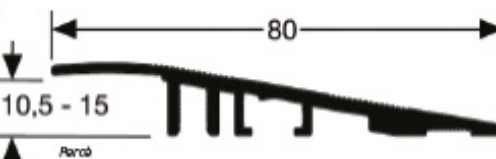


Alu brut	LONG.
Percé	3,00 m
	2650

## ● RAMPE D'ACCÈS 10-15 mm



Facilite l'accès de tire-palette, chariots, fauteuils roulants. Extrêmement robuste.



Légèrement relevée pour sols de 10,5 à 15 mm (charges plus légères)

MATIÈRE	LONG.
Alu	2,70 m
Incolore	2621
Alu titane	2625

## Annexe 3 – Raccordement au revêtement adjacent

## Seuils de porte

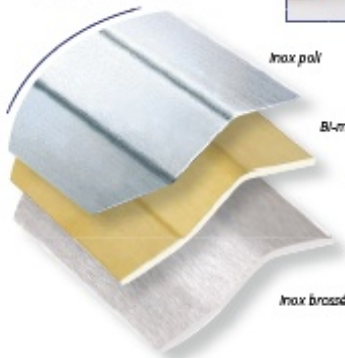
## Rattrapage de niveaux

## Différences de niveaux

ROMUS

## ● D.N. ADHÉSIVES

Employées pour combler des dénivellations importantes. Très utilisées pour les planchers rapportés, parquets collés, carrelages. Adhésif «VERITACK».



## LIVRÉ EN VRAC

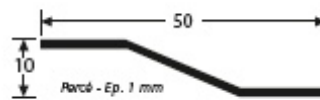
Larg.	Hauteur compensée	LONGUEUR 3,00 m	
		MATIÈRE Ep 1 mm	
30 mm	de 4 mm à 9 mm	Inox	26 10
		Inox brossé	26 16
		Bi-métal	26 11
40 mm	de 6 mm à 12 mm	Inox	26 14
		Bi-métal	26 15
50 mm	de 8 mm à 14 mm	Inox	26 12
		Inox brossé	26 17
		Bi-métal	26 13

## Livré sous gaine accrochable

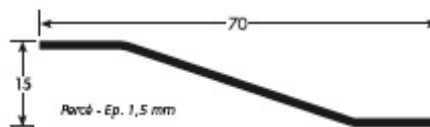
LONGUEUR		
0,83 m	0,93 m	1,66 m
301177	301178	301179
	301216	
	301182	
301221	301222	301223
301231	301232	301233
301185	301186	301187
	301217	
	301190	

## ● D.N. PERCÉES

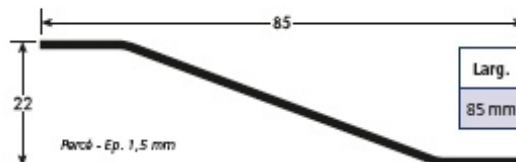
Pour rattraper des dénivellations importantes. Trous alternés.



Larg.	Matériau	Longueur
50 mm	Inox brossé	2,50 m
		2088



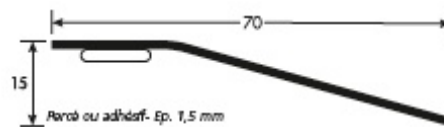
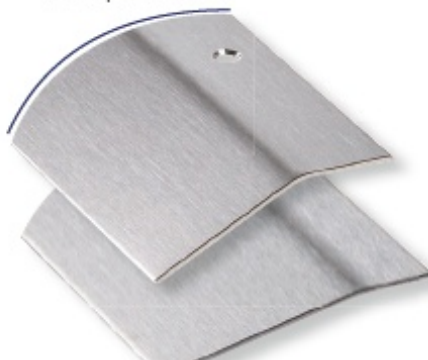
Larg.	Matériau	Longueur
70 mm	Inox brossé	2,50 m
		2085



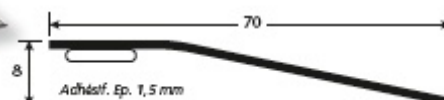
Larg.	Matériau	Longueur
85 mm	Inox brossé	2,50 m
		2086

## ● ARRÊTS DÉNIVELÉS

Pour la finition d'un parquet ou un carrelage avec une pente douce.



Larg.	Matériau	Longueur
70 mm. Percé	Inox brossé	2,50 m
70 mm. Adhésif		1928
		1929



Larg.	Matériau	Longueur
70 mm	Inox brossé	2,50 m
		1927